



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 29 AVRIL 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 06/05/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, CREPIN Jean Michel, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MMES.WILLIATE Karine donne pouvoir à MERCIER Catherine, DESCAUDIN Nathalie donne pouvoir à TAUROZZA Emilia.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET : Vote des taux 2026 des trois taxes locales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi modifiée n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Considérant que le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, doit intervenir avant le 30 avril l'année de renouvellement des Conseils municipaux ;

Considérant que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés ;

Vu le projet de Budget Primitif 2026 voté ce jour ;

Considérant que pour équilibrer le Budget Primitif 2026, il est nécessaire d'obtenir un « produit fiscal attendu » de 2.165.567 € et qu'il convient de fixer en conséquence le taux des impôts à percevoir au titre de l'année 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE de fixer comme suit le taux 2026 des trois taxes :

- Taxe foncière bâtie (T.F.B)..... 41,61 %
(soit 22,32 % taux communal 2020 + 19,29 % taux départemental 2020)
- Taxe foncière non bâtie (T.F.N.B)..... 69,78 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires – T.H.R.S) : 23,29 %

Ces taux sont portés sur l'état n° 1259 - Taux FDL 2026 intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ».

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie (pouvoir remis à Mme TAUROZZA Emilia), BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Eric, DUHEM Leïla

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MERCIER Catherine

GILLENS Grégory

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 12/05/2026

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20260429-06_05_2026-BF

Date d'affichage : 19/05/2026

Le Maire,

MERCIER Catherine.